

CONCOURS LOZÈRE GOURMANDE 2026-2027

Règlement & Conditions de participation

L'entreprise candidate

Pour participer, l'entreprise doit :

- A** ➔ être immatriculée auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie-Lozère (CMAR Occitanie-Lozère)
➔ ou auprès de la Chambre d'Agriculture de la Lozère pour les produits ne relevant pas d'une activité artisanale (miel, vin, ...).
Nota bene : les exploitants agricoles désireux de participer avec des produits artisanaux, peuvent nous contacter pour formaliser l'activité auprès de la CMA avant la date limite d'inscription.
- B** proposer des fabrications dont la présentation, le mode de conservation et l'étiquetage sont conformes à la législation mise en application par la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP), et répondant aux normes sanitaires en vigueur.

Tous les produits présentés auront été fabriqués par l'entreprise qui les propose, à l'exclusion de toute sous-traitance.

Les produits présentés

A Les produits objets du concours, au nombre d'une centaine, sont classés par catégories : voir *le dossier de participation*.

- B** Les produits présentés peuvent prendre plusieurs formes :
- conserves,
 - sous-vides,
 - produits secs,
 - produits frais (produits laitiers et pains uniquement).

Toutefois, la CMAR Occitanie-Lozère se réserve le droit de ne pas faire participer des produits aux dégustations s'ils entraînent des contraintes particulières.

- C** Les produits à collecter doivent être étiquetés au préalable selon la réglementation en vigueur. Les produits doivent être présentés entiers et non ouverts.
Si l'étiquetage n'est pas conforme, la CMAR Occitanie-Lozère se réserve le droit de retirer le produit de la dégustation.
Cf. document joint : fiche pratique – étiquetage des denrées alimentaires

- D** Les produits à déguster seront déposés à CMA FORMATION – Mende (Rue de l'Apprentissage) les **jeudi 19, vendredi 20 et le lundi 23 mars 2026**, de 8h à 12h et de 13h à 18h, accompagnés de la fiche « attestation de dépôt de produits ».
Les pains et les viennoiseries seront déposés sur place, le matin du jury, le **jeudi 26 mars**, entre 7h et 10h.

Les quantités prélevées

- A** Composition du jury par produit : 16 personnes réparties sur 2 tables.
Fournir une quantité de produit équivalente à 16 petites parts.
Dans l'idéal le produit doit être fourni entier et non ouvert mais dans certains cas le produit pourra être découpé ou au préalable tranché par vos soins (ex : jambon blanc, jambon cru, ... tomme, ...).

Nous consulter pour ajuster les quantités à fournir.

Les produits fournis pour le jury de dégustation ne pourront pas faire l'objet d'une facturation auprès de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Occitanie-Lozère.

- B** Soirée de remise des prix : le buffet servi est principalement composé des produits primés pour cette édition.
La CMAR Occitanie-Lozère vous contactera **courant avril** pour vous commander des produits pour l'élaboration du buffet. Dans ce cas-là, ils feront l'objet d'une facturation auprès de la CMAR Occitanie-Lozère.

Composition du Jury

La CMAR Occitanie-Lozère conviera un jury regroupant :

- Des représentants de l'UMIH,
- Des représentants d'institutions départementales,
- Des représentants d'organismes œuvrant dans l'agro-alimentaire (ex : Agrilocal),
- Des représentants de la presse locale,
- De l'organisation des consommateurs,
- Des représentants du secteur du tourisme,
- Des représentants des services administratifs de la consommation, de l'hygiène et de la réglementation,
- Tout autre représentant que la CMAR Occitanie-Lozère jugera nécessaire.

Engagements

L'entreprise s'engage à :

- Nous retourner le dossier de participation dûment complété
au plus tard le lundi 9 février 2026 IMPERATIVEMENT.
Tout dossier reçu au-delà de cette date ne sera pas recevable.
- Participer au concours "Lozère Gourmande" 2026-2027 selon l'organisation prévue.
- Répondre aux sollicitations afin de participer à des événements de promotion du concours "Lozère Gourmande" (avec dégustation de produits) et de contribuer au développement de l'Association "Lozère Gourmande".